



Conseil communautaire – Séance du jeudi 20 février 2025

Procès-Verbal de séance

Le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO, à 18h00.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. FAUGE (Pouvoir JP PERRIAT). GARCIA (Pouvoir A. BOIS). LALLEMENT (Pouvoir B. ALLARD). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). TOUIHRAT. VOISIN.

Départ de M. TAIN en cours de séance – Pouvoir donné à Mme CUCCURU

Avant le début de séance, M. Jean-François SAINT-DIZIER, nouveau chargé de mission CCLA, « Services à la population/Cohésion sociale » en remplacement d'Adèle GERARD, se présente à l'assemblée.

Coordonnées :

- > Jf.saint-dizier@ccla.fr
- > Tél. 04.79.28.98.21 - 06.58.59.08.56

1. SDIS – Centre de secours de Novalaise / Changement de responsable

Le Président accueille la Lieutenante Emmanuelle FAVIER, nouvelle responsable du centre de secours (CS) de Novalaise en remplacement du Capitaine Ludovic BERNERD qui a décidé de mettre fin à ses fonctions de chef de centre après 9 années en poste.

Mme FAVIER précise qu'elle est sapeur-pompier professionnel et qu'elle assure cette fonction de manière provisoire dans l'attente de trouver le ou la nouvelle responsable du CS de Novalaise.

Par ailleurs, en tant qu'adjointe au Commandant LANDRON, elle effectue des missions sur la compagnie de l'Avant-Pays Savoyard pour les cinq CS de l'APS.

2. Office de tourisme du lac d'Aiguebelette

Serge GROLLIER, Président de l'EPIC – Office de Tourisme du lac d'Aiguebelette, a sollicité une intervention au sein du conseil communautaire pour présenter un bilan d'activité synthétique de l'OT. Après une année 2024 principalement passée à structurer et asseoir le fonctionnement de l'EPIC, il indique que l'année 2025 sera donc du développement des projets qui ont été préparés et réfléchis en 2024.

Il laisse la parole à Maud LEPIN, Directrice de l'EPIC, pour présenter à l'assemblée un bilan de l'activité 2024 et la feuille de route de l'office de tourisme pour 2025.

Maud LEPIN, tient préalablement à souligner la nouvelle dynamique qui s'est développée autour de l'équipe de l'OT et la relation de confiance qui s'est construite avec le Président de l'EPIC, Serge GROLLIER.

> Présentation de l'équipe de l'office de tourisme :

Présentation de l'équipe de l'office de tourisme. À gauche, une photo de cinq personnes (quatre femmes et un homme) souriantes sur un ponton au bord d'un lac. À droite, un encadré vert liste les points forts de l'équipe. En bas, une barre de noms et fonctions pour chaque membre de l'équipe.

- + Un saisonnier en saison estivale
- + Un président: Serge GROLLIER
- + Un comité de direction composé de 5 représentants socio professionnels et de 6 élus.

Laure Brevard Partenariats Promotion	Lorena De Grandi Animations Réseau sociaux	Hugo Viort Séminaires - Incentives Activités en pleine nature	Diane Rasseneur Boutique - Accueil Tourisme durable	Maud Lepin Direction - Stratégie Communication
---	---	--	--	---

> Chiffres clés 2024 :



- > **Feuille de route 2025** => Objectif – Aller vers l'Eco-Tourisme. Objectif à atteindre pour lequel, il manque encore de l'offre et des contenus pour que le territoire puisse se revendiquer « Territoire Eco-Touristique »



The infographic is set against a dark teal background. It features four numbered steps, each with a title and a list of bullet points. A photograph of a modern building with a dark, vertically-slatted facade and a light-colored roof is positioned on the left side, partially overlapping the text. The building has large glass windows and doors, and several people are visible outside. In the foreground of the photo, there is a table with food and drinks.

- 1 Révéler et affirmer l'identité du territoire**
 - Définir une nouvelle charte graphique et la décliner sur nos supports
 - Refondre le site internet pour l'adapter aux besoins du territoire
 - Promouvoir l'espace trail et organiser des événements pour la valorisation de l'offre outdoor du territoire
- 2 Accompagner et fédérer les acteurs du tourisme**
 - Créer un sentiment d'appartenance et une adhésion au projet collectif
 - Accompagner la montée en gamme et la professionnalisation des acteurs : formations, place de marché, données de l'observatoire
 - Renforcer les liens et l'activité des prestataires, hébergeurs et restaurateurs avec l'organisation de séminaires
- 3 Repenser l'OT comme un lieu de vie du territoire où se rencontrent locaux et visiteurs**
 - Retravailler l'aménagement de l'office de tourisme dans le cadre de la restructuration de la Maison du Lac
 - Faire de la boutique un véritable espace de valorisation du savoir-faire local et élargir l'offre de souvenirs et de cadeaux
- 4 Développer les ressources de l'OT**
 - Booster les ventes boutique
 - Proposer des coffrets cadeau pour les entreprises
 - Développer le sponsoring et la recherche de partenaires

- > **Présentation du nouveau logo de l'OT lac d'Aiguebelette.**



Pascal ZUCCHERO remercie Maud LEPIN pour son intervention. Il tient à souligner la très bonne entente entre les services de l'office de tourisme et ceux de la CCLA.

Il rappelle que le tourisme constitue un enjeu socio-économique très important pour le territoire et qu'il est nécessaire de continuer à accompagner son développement.

3. Arrêt Procès-Verbal séance du 20 janvier 2025

Le Président invite les conseillers à exprimer leurs éventuelles observations concernant le projet de procès-verbal du conseil en date du 20 janvier 2025, transmis préalablement à la séance.

Claude COUTAZ interroge le Président, sur les points suivants :

- > Information du conseil sur les évolutions évoquées de la part ingénierie relative à la mise en œuvre de la CTEAC.
- > Point régulier sur l'état des réflexions et travaux relatifs au Service Express Régional Métropolitain (SERM).

Sur le premier point, Pascal ZUCCHERO répond que la part d'ingénierie confiée à la compagnie « La fabrique des petites utopies » ne représentera pas plus de 3000 €.

Pour le second point, il indique que la prochaine réunion SERM se tiendra en préfecture lundi 24 février et le conseil sera bien tenu au courant des travaux du CoPIL au fur et à mesure de l'avancement des études.

Claudine TAVEL souhaite relever un point qui relève du procès-verbal du conseil syndical (ou bureau ?) du SMAPS dans lequel est indiqué que la commune de Novalaise s'était positionnée pour accueillir l'évènement « En avant le Printemps » 2026. Elle confirme que la commune est effectivement prête à accueillir cette manifestation à condition que le budget reste « raisonnable et raisonné ».

Pascal ZUCCHERO abonde dans ce sens considérant qu'un budget de l'ordre 14 000€ permettant d'organiser 7 spectacles pour un coût moyen de 2000 €, apparaîtrait raisonnable. Par comparaison, il rappelle que l'édition organisée à Yenne avait coûté de l'ordre de 34 000€.

En l'absence d'observation, le Président, arrête le procès-verbal de la séance en date du 20 janvier 2025.

4. Halle multisports – Attribution des marchés de travaux

Dans le cadre d'un MAPA, la CCLA a lancé un avis d'appel public à la concurrence portant sur la réalisation des travaux de construction d'une halle multisports et d'une piste d'athlétisme au niveau du plateau sportif intercommunal (commune de Novalaise).

Cette consultation intégrait trois lots :

- > Lot 1 – Terrassement, Revêtement, Terrain de sport, Clôture, VRD
- > Lot 2 – Eclairage
- > Lot 3 - Bâtiment

Montant estimatif des travaux : 1 884 054 € HT

Au 10 février, date limite de remise des offres, les entreprises suivantes ont répondu à l'appel d'offres :

- > Lot 1(2 offres) : FONTAINE TP – EIFFAGE (Groupement) et Eurovia - SERTPR
- > Lot 2 (3 offres) : SOBECA, EPSIG, PORCHERON
- > Lot 3 (1 offre) : SMC2

Une phase de négociation a été engagée pour chacun des lots avec l'ensemble des entreprises.

Florent FURODET directeur du cabinet CHANEAC, maître d'œuvre de l'opération, présente pour chacun des lots, l'analyse des offres réalisées suivant les critères et pondération établis dans le règlement de la consultation.

Lot 1 / Tableau de synthèse de l'analyse des offres

	EUROVIA	FONTAINE TP / EIFFAGE
Montant de l'offre en €HT	789 972,27 €	845 167,84 €
Note prix 40x(offre moins-disante / offre considérée)	40,00	37,39
QUALITE DES MATERIAUX ET FOURNITURES POUR L'ENSEMBLE DU CHANTIER Note sur 20 points	8,00	20,00
MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AFFECTES AU CHANTIER Note sur 5 points	3,00	5,00
METHODOLOGIE D'EXECUTION ET COMPREHENSION DU CHANTIER Note sur 35 points	14,00	35,00
Note technique Note sur 60 points	25,00	60,00
NOTE TOTALE SUR 100 POINTS	65,00	97,39
CLASSEMENT	2	1

Lot 2 / Tableau de synthèse de l'analyse des offres

	EPSIG	PORCHERON	SOBECA
Montant de l'offre en €HT	113 001,30 €	123 148,12 €	128 302,32 €
Note prix 40x(offre moins-disante / offre considérée)	40,00	36,70	35,23
QUALITE DES MATERIAUX ET FOURNITURES POUR L'ENSEMBLE DU CHANTIER Note sur 20 points	20,00	20,00	12,00
MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AFFECTES AU CHANTIER Note sur 5 points	5,00	5,00	5,00
METHODOLOGIE D'EXECUTION ET COMPREHENSION DU CHANTIER Note sur 35 points	35,00	21,00	14,00
Note technique Note sur 60 points	60,00	46,00	31,00
NOTE TOTALE SUR 100 POINTS	100,00	82,70	66,23
CLASSEMENT	1	2	3

Lot 3 / Tableau de synthèse de l'analyse des offres

	SMC2
Montant de l'offre en €HT	898 000,00 €
Note prix 40x(offre moins-disante / offre considérée)	40,00
QUALITE DES MATERIAUX ET FOURNITURES POUR L'ENSEMBLE DU CHANTIER Note sur 30 points	12,00
MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AFFECTES AU CHANTIER Note sur 5 points	5,00
METHODOLOGIE D'EXECUTION ET COMPREHENSION DU CHANTIER Note sur 25 points	21,00
Note technique Note sur 60 points	38,00
NOTE TOTALE SUR 100 POINTS	78,00
CLASSEMENT	1

A l'issue de cette présentation, le Président invite le conseil communautaire à délibérer pour :

- > Attribuer le marché de travaux du lot 1 au groupement FONTAINE TP – EIFFAGE pour un montant de 845 167, 84 € HT.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de travaux du lot 1 au groupement FONTAINE TP – EIFFAGE pour un montant de 845 167, 84 € HT

- > Attribuer le marché de travaux du lot 2 à l'entreprise EPSIG pour un montant de 113 001,30€ HT.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de travaux du lot 2 à l'entreprise EPSIG pour un montant de 113 001,30 € HT

- > Attribuer le marché de travaux du lot 3 à l'entreprise SMC2 pour un montant de 898 000 € HT.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de travaux du lot 3 à l'entreprise SMC2 pour un montant de 898 000 € HT.

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (DOB)

En introduction, le Président rappelle à l'assemblée que le DOB constitue un échange au sein du conseil et qu'il ne fait pas l'objet d'un vote.

Il souligne qu'en concertation avec les membres du Bureau, ce débat a été construit autour d'une identification des principales opérations qui seraient à mener dans les prochaines années avec des montants qui restent estimatifs, l'objectif étant d'essayer de voir si cette projection permettait de rester ou non dans l'épure budgétaire qui avait été fixée. A cet effet, il rappelle que l'analyse prospective réalisée par AGATE il y a un peu plus d'un an, avait mis en évidence une capacité d'emprunt d'un million d'euros à partir de 2025 puis, suivant l'évolution des remboursements d'emprunts, une restauration de cette même capacité d'emprunt à partir de 2029 et ce, en conservant un taux d'endettement et une durée de désendettement inférieurs aux seuils d'alerte.

A la question du rôle de la commission « Finances » posée par Claude COUTAZ, il répond que celle-ci se réunira après le DOB avec une date fixée au 27 mars.

Concernant le document transmis préalablement à cette séance, il précise que celui-ci a été construit en intégrant les hypothèses et propositions suivantes :

En fonctionnement

- > L'évolution prévisionnelle des charges notamment liées au personnel (évolution des postes, recrutements, aides...) et aux incidences de la loi de finances 2025 (CNRACL...),
- > L'incidence des investissements proposés / Charges et entretien des nouveaux équipements et aménagements,
- > Un accompagnement exceptionnel de l'EHPAD en 2025 compte-tenu de la situation financière de l'établissement. Cette proposition sera développée en séance sachant que le déblocage de cette aide serait, d'une part, conditionné aux résultats de l'audit financier confié à AGATE et sous le contrôle de l'ARS et du Département, à l'établissement d'un plan de retour à l'équilibre et, d'autre part, soumis au vote du conseil communautaire.
- > Une évolution des recettes fiscales justifiées par le développement des services à la population.

- > Conservation d'un excédent prévisionnel annuel de 400 000 €

En investissement

- > Les principales opérations déjà engagées ou déjà « fléchées » suite aux travaux des commissions,
- > Un montant annuel / Investissement courant de l'ordre de 80 000 €.

Echanges de l'assemblée autour de la proposition d'accompagnement de l'EHPAD à hauteur de 350 000 €

Concernant la proposition d'accompagnement exceptionnel de l'EHPAD pour 2025, Pascal ZUCCHERO précise que celle-ci est liée à la situation financière de l'établissement qui affiche aujourd'hui un déficit cumulé de 700 000 € qui, si rien n'est fait, atteindra un million d'euros d'ici la fin de l'année avec un risque de cessation de paiement dans les six mois.

Il rappelle que l'EHPAD représente 49,2 ETP et que c'est donc un des plus gros employeurs de notre communauté de communes et qu'il accueille des personnes âgées du territoire ou ayant de la famille sur le territoire.

L'aide de 350 000 € constituant une subvention, il précise qu'elle ne peut être affectée qu'en dépense de fonctionnement. Cependant, il tient à rappeler qu'il ne s'agit pas d'alimenter un « puits sans fond » et que le versement ne pourra intervenir qu'après inscription au budget et délibération spécifique du conseil au regard de la présentation d'un plan de sauvetage et de relance.

En lien avec le département et l'hôpital de Chambéry, il rappelle que l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) a été missionnée pour examiner la situation financière en détail pour rechercher d'où proviennent les surcroûts de dépenses et identifier et analyser les raisons qui expliquent cette situation très dégradée.

Il indique qu'une conférence des maires se tiendra le lundi 17 mars, à laquelle assistera la directrice de l'EPAD et peut-être la vice-présidente du département, Madame Corinne Wolff en charge des personnes âgées. Cela doit permettre à tous les maires de poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Par ailleurs, une réunion de travail va être programmée avec l'Agence Régionale de Santé, le Département, AGATE et des représentants du conseil d'administration de l'EHPAD pour vraiment examiner point par point, la situation.

Il souligne que c'est donc une analyse très sérieuse et très fine avec identification des pistes de progrès qui va être engagée tout en faisant remarquer que le soutien financier de l'ARS et du département est difficilement envisageable sans que la CCLA ne fasse elle-aussi un effort financier.

Claudine TAVEL dit ne pas comprendre l'accélération et le niveau de ce déficit. Elle considère, en tant que membre du conseil d'administration de l'EHPAD, qu'il n'y a pas eu d'information sur la gravité de la situation.

Pascal ZUCHERO fait valoir qu'au dernier CA de l'EHPAD, il est bien intervenu pour indiquer que le déficit budgétaire était de l'ordre de 400 000 € au début de l'année 2024 et que celui-ci s'est creusé d'environ 300 000 € depuis avec le risque d'atteindre en 2025 le million d'euros. Il considère que rien n'a été caché et il précise que pour lui le plus important maintenant est de savoir pourquoi et quels sont les postes de dépenses qui expliquent ce déficit.

A titre d'exemple, il indique qu'un poste comme l'alimentation a augmenté de 68 000 euros en un an et que le recours à l'intérim est toujours exponentiel.

Il indique qu'avec la nouvelle directrice, un travail de fond a été engagé et que tous les points sont examinés. Des erreurs antérieures d'imputation budgétaire ont déjà été relevées entre la partie « soin » financée par l'ARS et la partie « hébergement » financée par le Département.

Aujourd'hui le coût journée pour les résidents se situent dans la fourchette haute des EHPAD publics même s'il reste inférieur à celui des EHPAD privés qui est de 92 €.

Il apparaît que la dotation de l'Etat sur la partie « soin » est excédentaire et qu'il y a eu de mauvaises imputations. Le rôle de l'AGATE et de la nouvelle directrice est de tout repointer.

Concernant le GIR moyen qui conditionne aussi le niveau de financement, celui-ci sera actualisé. Il rappelle qu'il y avait déjà un plan de sauvetage, il y a trois ans en arrière, sous la forme d'un Contrat de Retour à l'Equilibre Financier (CREF) sur lequel le Département et l'Etat avaient respectivement participé à hauteur de 100 000 €.

André BOIS souhaite préciser que sur les trois dernières années, l'EHPAD a bénéficié d'un soutien de 200 000 € de l'ARS en 2021-22, de 100 000 € du département en 2023 et de 132 000 € en 2024 ce qui explique que le déficit sur ces années ne s'est pas creusé aussi rapidement qu'aujourd'hui. Les augmentations récentes de charges et notamment les augmentations salariales résultant des décisions gouvernementales sont nécessairement un facteur qui a accentué ce déficit.

Concernant les négociations avec l'OPAC qui a porté la construction du bâtiment et qui en restera propriétaire à la fin des remboursements, il considère que le seul point d'avancement qui a été obtenu est la réduction de la PGR qui est passée de 100 000 € à 30 000 € tout en rappelant que celle-ci est à priori temporaire et qu'elle risque d'être prochainement rétablie à son niveau initial. Concernant, la direction de l'établissement, il considère qu'il n'y avait pas vraiment de directeur et que cela a effectivement été un problème pour la bonne gestion de l'EHPAD.

Sur ce point, Pascal ZUCCHERO souligne certains manquements portant notamment sur l'absence de demande de financement sur « Crédits non reconductibles » de l'ARS et qui peuvent représenter de 80 000 à 100 000 € par an. Ces demandes n'ont pas été faites et de son point de vue, il s'agit d'une faute de la Direction sachant que ni lui et ni avant lui, André BOIS, en tant que Présidents, n'en avaient connaissance.

Il souhaite préciser que l'accompagnement de 350 000 € qui est fléché dans la projection budgétaire ne prendra pas la forme d'une subvention qui pourrait être versée après le vote du budget. Comme il l'a rappelé en début d'intervention, il indique que ce versement fera bien l'objet d'un vote spécifique du conseil qui sera déclenché sur la base de la présentation d'un plan de retour à l'équilibre.

Il rappelle qu'au niveau de la CC Val Guiers qui gère l'EHPAD de St-Genix-sur-Guiers et maintenant l'établissement « La Quiétude », la communauté de communes va devoir « injecter » 1,4 millions d'euros.

Claude COUTAZ fait remarquer que pour cet établissement g er par la CCVG, 7 lits ont  t  ferm s par manque de personnel.

Claudine TAVEL consid re qu'il n'y a peut- tre pas eu une prise de conscience suffisante de la mesure du probl me et qu'aujourd'hui il est n cessaire de s'en emparer pleinement. De son point de vue, la question du niveau de d gradation financier de l'EHPAD n'a pas  t  suffisamment abord e au sein du CA de l' tablissement.

Serge GROLLIER pose la question de la pr sentation annuelle des comptes de l' tablissement.

Pascal ZUCCHERO r pond que les comptes sont faits par la perception et sont pr sent s chaque ann e au CA de l'EHPAD. Cependant, il rappelle qu'il s'agit d'un  tablissement autonome (qui d pend de la fonction publique hospitali re) en codirection avec l'h pital de Chamb ry,   la diff rence la CC Val Guiers pour laquelle l' tablissement est territorial est g r  par le CIAS.

Le pouvoir du pr sident du conseiller d'administration est donc malgr  tout limit .

Il consid re qu'il y a une grande urgence   ce que la CCLA s'empare de ce dossier sachant que l'OPAC, en cas de cessation de paiement, pourrait aussi d cider de changer la destination du b timent. Un tel sc nario serait pour lui « dramatique » pour le territoire.

Sur ce point, il pr cise qu'il a contact  Corinne WOLF puisqu'il existe des liens avec le D partement, afin qu'elle puisse aussi intervenir aupr s de l'OPAC de Savoie.

Il s'agit donc de dresser un  tat d taill  de la situation, d'identifier l'origine du d ficit et d'avoir un discours de v rit  sur la situation et les moyens   mettre en  uvre pour redresser l'EHPAD.

La conf rence des maires aura la primeur, le 17 mars prochain, d'un premier rendu du travail d'analyse et apr s les discussions qui se tiendront avec le d partement et l'ARS et l'identification des mesures   envisager, un conseil communautaire sp cifique sera organis  pour  voquer ce sujet.

Il rappelle que tous les EHPAD du d partement, sauf celui d'Aiguebelle qui est un peu plus ancien que celui du territoire de la CCLA et qui dispose de 71 lits, sont aujourd'hui en d s quilibre financier avec une acc l ration et un creusement des d ficits. Au-del  du d partement, cette situation se retrouve   l' chelle nationale.

Pour la conf rence des maires du 17 mars, il pr cise que sera transmise une liste non nominative des r sidents avec leurs origines g ographiques. Il consid re que cela est important pour bien montrer le lien avec le territoire de la CCLA   contrario de ce qu'il a pu entendre au sein de certaines instances locales.

Christophe VEUILLET se dit satisfait de cette pr sentation de la probl matique et des mesures propos es consid rant que celle qui avait  t  faite en r union du Bureau donnait plus l'impression de devoir  tre mis devant le fait accompli.

Pascal ZUCCHERO pr cise qu'en r union de Bureau avait bien  t  pr cis  le fait que l'accompagnement de l'EHPAD   hauteur de 350 000   ferait l'objet d'une d cision sp cifique du conseil et qu'elle serait conditionn e   la pr sentation d'un plan de redressement.

Serge GROLLIER consid re, vu le contexte, que la CCLA n'aurait n cessairement pas le choix et qu'il n'y a pas vraiment d'autre option possible que de verser cette somme.

Il souhaite que pour la conférence des maires, le bilan financier soit présenté sur au moins 3 ans. De son point de vue, avec un tel niveau de déficit et un creusement aussi rapide, il n'existe pas de plan de retour à l'équilibre envisageable.

Pascal ZUCCHERO rappelle que l'un des problèmes provient du fait que la construction s'est faite avec 63 lits alors que dès le départ, avait été identifié que le petit équilibre était conditionné à la création d'au moins 82 lits. Une des solutions qui pourraient être étudiée serait de construire une extension pour accroître le nombre de places.

Il considère qu'aujourd'hui, toutes les pistes d'économie doivent être recherchées et il évoque la gestion des déchets de l'EHPAD pour laquelle une recherche d'optimisation est cours sachant que la facture déchets représente annuellement 40 000 €.

Sandra FRANCONY exprime son étonnement vis-à-vis de cette situation considérant qu'il s'agit d'un établissement autonome et qu'à ce titre il semble assez incompréhensible que l'ARS et le département aient pu laisser une telle dérive se faire.

André BOIS rappelle qu'il y a un problème national de financement des EHPAD et il considère que ce qui pourra être mis en place pour celui de Novalaise restera finalement anecdotique et en tout cas ne résoudra certainement pas les difficultés. Il fait valoir que cet EHPAD est certainement un des plus beaux du Département mais que le coût final a dépassé de 1,6 millions d'euros l'estimation de départ c qui représente pour une durée d'emprunt de 45 ou 50 ans à 3,8% environ 35 000 € de remboursement supplémentaire par an soit 350 000 € sur 10 ans.

De son point de vue, il n'y a rien à attendre de l'OPAC si ce n'est négocier un maintien de la PGR à 30 000 € par an au lieu des 90 000 ou 100 000 € prévus dans le contrat.

Il pourrait être éventuellement envisagé d'essayer de renégocier le contrat initial établi avec l'OPAC sachant qu'in fine il est prévu que l'OPAC reste propriétaire et lors que les remboursements à l'OPAC s'arrêteront le bâtiment aura coûté entre 16 et 17 millions € pour un coût d'opération de 8 millions €.

Il considère que tant qu'au niveau national, il n'y aura pas de mesures qui seront prises pour modifier le financement, il sera très compliqué d'envisager des solutions. Il souligne que la loi autorise le recours au travail intérimaire avec pour ces personnes des salaires atteignant le double ou le triple de celui d'un salarié, ce qui de son point de vue est complètement inadmissible et qui coûte à l'EHPAD près de 120 000 euros par an.

Pascal ZUCCHERO tient à redire que le soutien de la CCLA ne doit pas revenir à injecter 350 000€ dans un puits sans fin mais qu'il faudra aussi que la collectivité prenne ses responsabilités.

Il déclare solennellement que s'il fallait aller jusqu'à fermer l'établissement, cette décision devra être murement réfléchié et il espère qu'il ne sera pas nécessaire d'en arriver là.

Il souhaite apporter deux informations complémentaires :

- > Au moment de la construction de l'EHPAD, la CCLA a été cautionnaire du prêt de l'OPAC à hauteur de 50 %. Le département est cautionnaire pour les 50 autres %.
- > A l'époque de la construction, le CIAS avait contracté un emprunt de 600 000 € pour acheter le mobilier et certains équipements. Cet emprunt a été transféré à l'établissement. Le CIAS a conservé le montant de la TVA ce qui explique que son budget

d'investissement est aujourd'hui excédentaire d'environ 80 000 €. La collectivité n'a donc pas, comme cela se dit, contribué au financement de l'EHPAD à hauteur de 600 000 €. Par ailleurs, au niveau du terrain d'implantation, la partie CCLA a été donnée par la communauté de communes, la partie commune de Novalaise a été vendue par la commune.

Pour prendre un peu de recul sur ces réflexions, il souhaite rappeler que la CCLA affecte aujourd'hui environ 400 000 € / an en moyenne sur la politique jeunesse à la fois via l'AEL et les crèches et que la contribution de la CCLA aux actions à destination des personnes âgées représente seulement de 15 000 à 20 000 € / an via le transport accompagné et les subventions à l'ADMR.

Serge GROLLIER dit s'étonner d'avoir entendu lors d'une séance du conseil communautaire du mandat précédent, que l'EHPAD avait pu être restructuré et sauvé par le Président de l'époque ?

Pascal ZUCCHERO répond qu'il n'a pas été dit que l'EHPAD avait été sauvé mais que le Président avait été félicité pour la tenue des finances et le fait de se donner les moyens pour travailler sur un plan de retour à l'équilibre. Il souligne qu'entre-temps est passé le Ségur de la Santé avec des hausses salariales qui ont contribué à « plomber » les comptes tout en rappelant la dureté du travail et le dévouement du personnel. Il fait remarquer que l'Etat a décidé d'une hausse des salaires mais sans aucune contribution financière de sa part.

Serge GROLLIER souhaite préciser que ce n'est pas le personnel le problème et que le travail en EHPAD est difficile et mal payé. De son point de vue, c'est le montage financier de départ qui est « scandaleux ». Dans ces conditions, il considère qu'il faut nécessairement refaire une restructuration majeure sur la dette bancaire et qu'il ne faudrait surtout pas que la CCLA se retrouve à devoir abonder de 350 000 € tous les 3 ans Il dit qu'il est aussi nécessaire d'avoir une action forte vis-à-vis de l'OPAC pour revoir les conditions du contrat.

Claudine TAVEL rappelle que dans les scénarios envisagés, il y avait aussi l'hypothèse du rachat du bâtiment.

André BOIS indique que le coût de rachat a été estimé à 7 millions d'€.

Pascal ZUCCHERO précise que les estimations et les coûts devraient être actualisés sachant qu'il est à son sens important que le montant de la PGR ne soit pas réévalué par l'OPAC. Il précise que la PGR est un provision financière qui est faite dans la perspective de la réalisation de grosses réparations et qu'à ce jour elle n'a jamais été mobilisée.

Il souhaite vivement que l'analyse financière et les prochaines rencontres avec le Département et l'ARS permettent de trouver des solutions.

Suite de la présentation de la projection budgétaire

Pascal ZUCCHERO indique que la projection présentée intègre les éléments suivants :

- > L'augmentation de la CNRACL qui résulte de la loi de finances (+12% sur 3 ans)
- > Les charges de fonctionnement supplémentaires liées aux investissements. Concernant l'entretien de la voie des 5 lacs, il précise qu'une forme de mutualisation sera recherchée entre territoire en associant le département qui dispose du matériel nécessaire.
- > Augmentation des bases fiscales. Pour 2025 l'augmentation est estimée à 1,7% mais par prudence, pour la projection, celle-ci a été ramenée à 1%.

Il souligne que cette projection permet de conserver une CAF nette et un fonds de roulement quasi équivalents à la situation actuelle.

Il liste l'ensemble des dépenses d'investissement prises en compte dans la projection ainsi que le montant estimatif (Voir tableau).

Echanges autour des opérations d'investissement inscrites dans la projection

Concernant le projet de sentier sur le thème de la forêt qui est prévu sur Ayn à proximité du col du Banchet, Pascal ZUCCHERO indique qu'il est inscrit un montant d'opération de 240 000 € TTC avec un financement de 80% mais qu'il n'est pour lui pas du tout certain que la CCLA aille jusqu'à ce niveau d'investissement.

A cet effet, il souhaite préciser que la SAS doit visiter mi-mars l'établissement « Les Tilleuls » à Ayn afin d'estimer les coûts de remise à niveau et remise aux normes des bâtiments dans la perspective d'un éventuel rachat par le Département pour recréer un centre d'accueil pour des colonies notamment. Cela s'inscrit dans une volonté du Président du conseil départemental de recréer dans le département des centres de vacances pour des classes de neige, des classes vertes etc... Cette politique est notamment financée par les retombées financières liées aux ventes de terrains départementaux sur Courchevel et à l'exploitation de certains domaines skiables au sein desquels le Département est associé.

Il considère que l'ambition du projet de sentier d'Ayn qui a été inscrit en 2026 et plus généralement de l'aménagement du secteur du col du Banchet, doivent être conditionnés à la mise en œuvre d'un projet global autour de la requalification et la réouverture du centre de vacances des Tilleuls.

Dans l'hypothèse où ce projet ne se ferait pas, il considère que l'investissement de la collectivité pour la création de ce sentier ne devrait pas excéder 100 000 € (Etudes et réalisation), c'est-à-dire du même ordre de grandeur que la création du sentier du Follaton sur Dullin avec un taux de financement qui devra être proche de 80%.

Claudine TAVEL dit ne pas être au courant de ce projet.

Pascal ZUCCHERO répond qu'il sera effectivement nécessaire qu'il y ait une présentation du projet et de son avancement en conseil communautaire en précisant que de son côté, il n'a vraiment été informé des réflexions techniques et du contenu que très récemment.

Sandra FRANCONY rappelle qu'il existe un groupe de travail qui est en place depuis de nombreux mois.

Pascal ZUCCHERO considère que c'est un beau projet mais qu'il faut rester pragmatique et que si ce projet dans son investissement et son fonctionnement est porté par la CCLA seule, cela n'est pour lui pas envisageable. Il redit que cette opération devrait s'inscrire dans un projet plus global et dans un partenariat qui pourrait associer le Département et le PNR de Chartreuse.

Serge GROLLIER considère que le montant de 240 000 € reste dans tous les cas « démesuré ».

Claudine TAVEL considère qu'il faut d'abord avancer sur le projet des Tilleuls et en fonction de l'avancement, ensuite travailler sur ce projet de sentier.

Serge GROLLIER souhaite préciser que la mise en œuvre d'un projet départemental portant sur le centre de vacances des Tilleuls n'est absolument pas envisageable à l'horizon 2026 et que de son point de vue, rien ne justifie donc d'inscrire un montant de 240 000 € en 2026 pour la création de ce sentier.

Concernant l'opération « Parcours de santé », Pascal ZUCCHERO indique que le montant de 240 000 € est purement indicatif et qu'il ne serait pas raisonnable d'imaginer réaliser un projet de ce type pour un tel montant.

Serge GROLLIER considère que ces propositions devraient être plus prudentes et tenir davantage des perspectives en matière de financement des collectivités et des mesures que l'Etat risquent de mettre en place dans les années à venir et qui impacteront nécessairement sur le budget des EPCI.

Sandra FRANCONY souhaite rappeler concernant l'opération « parcours de santé » que celle-ci est inscrite dans le projet Alcotra CARE et que tout reste à imaginer en termes d'ambition, d'implantation, de type d'aménagement.

Alcotra permet surtout de financer la partie ingénierie et ensuite il s'agira de construire un projet qui réponde aux attentes et besoins des acteurs du territoire, aux contraintes budgétaires avec toujours la possibilité d'aller rechercher d'autres sources de financement.

Pascal ZUCCHERO souhaite rappeler que l'exercice proposé est bien une projection budgétaire et qu'il s'agit en tout premier lieu de voir « où va la collectivité » si toutes ces opérations étaient engagées et voir quels seraient les impacts financiers.

Il ne s'agit évidemment pas de proposer un budget qui « plomberait » les nouveaux élus de la CCLA qui arriveront en 2026.

L'exercice montre que la CCLA, en inscrivant l'ensemble de ces projets et en intégrant notamment la rénovation du gymnase en 2028 qui constituera une très grosse opération, conserverait une capacité d'autofinancement de 400 000 € et que les indicateurs de « bonne santé financière » resteraient bien en deçà des seuils d'alerte.

Après avoir listé, toutes les recettes estimées pour chaque opération d'investissement, Pascal ZUCCHERO précise que cette projection intègre un emprunt de 500 000 € en 2025 -2026 en plus de l'emprunt de 300 000 € à taux zéro de la CAF pour la création du pôle social, ce qui reste au

total inférieur à la capacité d'emprunt qui résultait de l'analyse prospective de l'AGATE qui était de 1 000 000 €. En troisième emprunt de 300 000 € serait nécessaire en 2028 lié à l'opération de rénovation du gymnase, là aussi, il indique que cette proposition reste conforme aux résultats de l'analyse prospective compte-tenu de l'évolution des remboursements d'emprunts.

Echanges concernant l'augmentation des recettes fiscales

Pascal ZUCCHERO indique que la projection a été construite avec une augmentation des recettes fiscales de 100 000 € prélevées sur le Foncier Bâti, ce qui nécessiterait une augmentation de 1,3% du taux intercommunal (6,7% à 8%) représentant pour un foyer type, une augmentation de l'ordre de 20 € par an.

Il considère que cette augmentation est à mettre en perspective des nouveaux services, des nouvelles infrastructures créés au profit de la population. Cela intègre aussi la prise en compte de la situation de l'EHPAD qui est un enjeu fort pour le territoire.

Il souligne que les contributions fiscales avaient augmenté via la revalorisation des bases décidée par l'Etat mais que la CCLA n'a pas touché aux taux depuis le début du mandat.

Dans ce contexte, il fait valoir que l'augmentation proposée serait cohérente et raisonnable et comme l'avait déjà exprimé Claudine TAVEL, qu'elle ne peut se justifier qu'à travers la mise en place de nouveaux services ce qui en l'espèce, est bien le cas.

Claude COUTAZ tient à indiquer qu'il est « absolument contre » cette augmentation. Il souligne que la CCLA va par ailleurs être bénéficiaire du FDPT pour un montant 87 821 €, ce qui est une recette nouvelle qui va se faire au détriment des communes.

Pascal ZUCCHERO répond que cette dernière affirmation est erronée.

Claudine TAVEL précise que sur ce point tous les maires ont eu des rendez-vous ou des réunions avec le conseil départemental qui est venu expliquer les raisons de cette évolution de la FDTP sachant que le Département de la Savoie n'était pas en phase avec l'État.

Elle dit comprendre que pour une petite commune une baisse de cette dotation peut être très vite problématique pour le budget communal mais elle rappelle que certaines communes ont aussi capitalisé cette dotation sans réaliser de travaux.

Pascal ZUCCHERO indique que pour la commune de Marcieux dont il est maire, le montant de la FDTP n'a pas baissé.

Claude COUTAZ souhaite redire qu'il ne comprend pas qu'une augmentation de la fiscalité soit proposée alors que la CCLA va percevoir une nouvelle dotation, la FDTP qu'elle ne touchait pas. Il affirme son opposition à cette proposition d'augmentation.

Pascal ZUCCHERO prend note de cette position et ouvre le débat.

Claudine TAVEL souhaiterait, en dehors du budget général, que soient aussi pris en compte des investissements qui touchent aux plus proches de la population et notamment dans le domaine de la gestion des déchets. A cet effet, pour la qualité du service et la préservation de l'environnement paysager, elle voudrait que les containers aériens soient remplacés par des containers enterrés comme cela existe déjà sur certains points. L'objectif serait de le faire à l'échelle des 10 communes et pour cela elle considère qu'il faudrait trouver un mécanisme de financement via le budget général qui permette aussi de « préserver » l'équilibre du budget des déchets.

De son point de vue, cela répondrait à une attente de la population et à une amélioration pour tous les habitants. Elle précise que les gros investissements en matière d'équipements ou d'infrastructures sont importants pour le territoire mais « qu'il faut aussi penser à des choses qui sont peut-être plus modiques » mais qui sont importantes pour le quotidien des habitants.

Pascal ZUCCHERO répond que, via le budget général, la CCLA accompagne déjà le budget déchets depuis deux ans à hauteur d'environ 50 000 € à 60 000 €/ an et il souhaite retrouver une situation financière qui permette de se projeter sur l'avenir et de laisser au mandat suivant une situation claire avec un budget des déchets équilibré permettant d'engager un programme d'investissement. Il souligne que généraliser l'installation de containers enterrés sur le territoire représente un coût d'environ 500 000 à 600 000 € et qu'il faudra effectivement trouver des mécanismes financiers pour accompagner un tel investissement.

Claudine TAVEL rappelle qu'un travail de la CLECT avait été engagé pour revoir les participations des communes au regard des compétences transférées avec un calcul des attributions de compensation. Elle dit souhaiter que ce travail soit repris et précise que la commune de Novalaise a déjà budgété une revalorisation de sa participation.

Pascal ZUCCHERO répond, qu'effectivement, un certain nombre d'équipements, ou de services d'aménagements ont été identifiés comme étant d'intérêt communautaire, en particulier dans le domaine social. A cet effet, la CLECT va se réunir pour examiner et demander à chacune des communes concernées ce qui a été mis en investissement et en fonctionnement pour évaluer les charges et les moyens à transférer.

Si ce travail est important, il considère cependant qu'au regard de tout ce qui a été fait et de ce qu'il est prévu de faire une augmentation, somme toute modeste des impôts, se justifie.

Il précise que celle-ci pourrait aussi s'échelonner dans le temps, sur deux ans par exemple.

Claudine TAVEL pose la question de l'impact en cas de non-augmentation de la fiscalité*.

Pascal ZUCCHERO répond que simplement, le montant à emprunter en 2025 serait non plus de 500 000 € et non de 600 000 € avec une légère incidence sur le niveau des remboursements d'emprunt et donc sur la capacité d'autofinancement de la CCLA.

*** Après vérification par Stéphanie WALDVOGEL lors du tour de table, la non-augmentation de la fiscalité de 100 000 € nécessiterait d'emprunter (hors emprunt CAF de 300 000 € / pôle social), non plus 500 000 € en 2025 et 300 000 € en 2028 mais 500 000 € en 2025 et 500 000 € en 2028.**

Thomas ILBERT s'interroge sur le fait d'avoir intégré des montants et charges qui restent hypothétiques. Il considère qu'il faudrait peut-être, dans un premier temps, travailler la projection en prenant en compte uniquement les actions pour lesquelles la CCLA est certaine de les engager.

Pascal ZUCCHERO rappelle que le point le plus important n'est pas l'investissement en soit mais les charges de fonctionnement qui vont être générées.

Monika WDOWIAK, vis-à-vis de la vision que peuvent avoir les habitants, tient à souligner que beaucoup de choses ont déjà augmenté : les déchets, l'assainissement, le droit de navigation etc... Elle considère que la CCLA créé effectivement des services mais elle se demande s'il ne faut peut-être pas se poser la question de la nécessité d'apporter encore des services complémentaires. Est-ce que ce qui existe déjà n'est pas suffisant ?

De son point de vue, le contexte n'est pas non plus favorable à une augmentation des impôts sachant que les années à venir risquent d'être plus tendues et que les ménages n'ont pas forcément les moyens de payer toujours plus, même s'il s'agit de petites sommes mais qui s'additionnent d'année en année.

Elle considère qu'il y aurait des arbitrages à faire.

Pascal ZUCCHERO répond qu'il y a évidemment des arbitrages à faire mais que pour certains sujets comme l'EHPAD qui « plombe » la projection, c'est aussi une décision politique qui doit se mesurer au regard des enjeux pour le territoire et que pour ce cas précis, il ne faut pas compter que le Département et l'ARS contribuent au redressement si la collectivité ne fait pas aussi un effort financier.

Marie-Lise Marchais, concernant les remarques de Monika WDOWIAK, dit qu'effectivement la somme des augmentations ont un impact sur le budget des ménages mais elle considère que ce discours doit prendre en compte le fait que la CCLA a initié beaucoup de « très beaux projets » pour la population pendant ce mandat. La création de la halle multisports, du pôle social, de la véloroute des 5 lacs, etc... répondent à de fortes attentes de la population.

Elle rappelle qu'en 2020, pendant les campagnes municipales, les échanges qui se sont tenus avec les habitants ont mis en évidence une forte demande liée à la création de ces infrastructures. Si ces projets sont pour la plupart bien financés, elle souligne qu'ils sont quand même coûteux parce que la collectivité a aussi fait le choix de la qualité pour répondre au mieux aux attentes et que ces investissements génèrent des charges de fonctionnement.

Elle considère par rapport à ces engagements de la CCLA, que la population est globalement « assez choyée » qu'il faut que la population accepte et comprenne que cela ne peut pas être gratuit.

Pierre DUPERCHY, pour répondre à Monika WDOWIAK, fait valoir qu'il ne serait pas difficile d'établir un récapitulatif de toutes les augmentations depuis le début du mandat afin d'être factuel et de voir ce que représenterait cette nouvelle proposition d'augmentation de la taxe foncière.

Sandra FANCONY dit ne pas avoir l'impression que les habitants aient moins de demandes en termes de services et que si l'environnement est certainement agréable, les demandes restent fortes.

Serge GROLLIER souhaite revenir sur la question des priorisations. Au regard des 480 000 € relatifs au sentier d'Ayn et au parcours de santé qu'il juge non prioritaires, il considère qu'il serait beaucoup plus important d'engager une programme de remplacement des colonnes aériennes de collecte des déchets par des conteneurs semi-enterrés et que cela répondrait davantage à un besoin d'intérêt général.

Pascal ZUCCHERO répond qu'il ne faut pas nécessairement opposer les projets et que pour lui, comme il l'a dit à plusieurs reprises, une augmentation raisonnable des impôts se justifie au regard des nouveaux services apportés aux habitants.

Tour de table / Fiscalité

Suite à ces échange, Pascal ZUCCHERO, sachant que le vote des taux d'imposition doit être séparé du vote du budget et que celui-ci est prévu lors de la prochaine séance programmée le 20 mars au cours de laquelle doivent être approuvés les comptes administratifs, il propose de réaliser un tour de table pour recueillir un premier avis de chaque conseiller sur une éventuelle augmentation de 1,3% du taux intercommunal sur le Foncier Bâti avec une mise en place sur un ou deux exercices.

David WROBEL => « Plutôt défavorable » dans le contexte actuel.

Monika WDOWIAK => « Défavorable ».

Thomas ILBERT => « Défavorable ».

Christophe VEUILLET => « Plutôt favorable ».

Didier ROSSI => « Plutôt défavorable ».

Fabien DUPRAZ => « Pas forcément contre » mais besoin d'affiner les projets d'investissement qui justifieraient d'une augmentation.

Pascal GENTIL => « Plutôt favorable » et en une fois.

Jean-Paul PERRIAT => « Pas favorable » et redéfinir des priorités dans les investissements prévus.

Claudine TAVEL=> « Pas forcément contre » mais augmentation sur deux exercices.

Marie-Lise MARCHAIS => « Plutôt favorable » sachant qu'il ne faut pas oublier qu'il y aura aussi des coûts à prévoir dans le futur pour le développement des services en matière de mobilité.

Serge GROLLIER => « Pas opposé » mais pas avec certains investissements proposés (sentier Ayn, parcours de santé) et avec une réorientation sur des projets présentant un réel intérêt général.

Sandra FRANCONY => « Favorable » en une fois.

André BOIS => « Plutôt favorable » tout en rappelant que la commune de Dullin augmentera les impôts locaux en 2025 et qu'il aurait donc une préférence très personnelle pour que l'augmentation de la CCLA n'intervienne qu'à partir de 2026.

Eric RUBIER => « Favorable » en une fois.

Brigitte ALLARD => « Favorable » si de leur côté, les communes n'augmentent pas.

Elle exprime la position d'Etienne LALLEMENT qui est défavorable.

Pierre DUPERCHY => « Favorable » en une fois

Francis MALLEIN=> « Favorable » en une fois tout en disant rejoindre les remarques de Serge GROLLIER.

Claude COUTAZ => « Totalelement opposé ».

Isabelle CUCCURU > « Pas opposée » mais dit rejoindre les remarques de Fabien DUPRAZ sur la nécessité d'affiner les projets.

Pascal ZUCCHERO conclue ce tour de table en disant que la proposition d'augmentation des impôts sera réétudiée en termes de niveau et de temporalité.

Par ailleurs, pour le sentier d'Ayn, il indique que le montant d'opération prévu sera revu sur la base d'un montant d'investissement équivalent à celui de la création du sentier du Follaton et un taux de financement de 80%.

De la même manière le coût d'opération pour la création d'un parcours de santé sera revu sur la base d'un montant raisonnable et un travail préalable dans le cadre du projet Alcotra et d'une concertation avec les acteurs concernés.

Concernant le sentier d'Ayn :

Claudine TAVEL souhaiterait que ce projet ne soit pas inscrit sur 2026 au regard de ce qui a été exposé en séance à ce sujet.

Sandra FRANCONY rappelle que pour ce projet sur lequel un groupe de travail a été mis en place, il y a aussi une volonté des financeurs de développer des projets ambitieux et pour le cas présent, le Département et le Parc de Chartreuse « poussent » en ce sens.

Fabien DUPRAZ rappelle qu'une réflexion globale avait été lancée en avril 2022 avec tous les acteurs concernés et qu'aucune suite n'a « malheureusement » été donnée à ce travail. Aussi, concernant le projet d'Ayn, au-delà du montant qu'il juge certainement surdimensionné, il dit s'étonner que celui-ci n'ait pas été abordé et réfléchi dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle communautaire.

Sandra FRANCONY précise que l'initiative a été effectivement portée par la commune d'Ayn mais qu'un comité de pilotage a été mis en place avec des représentants de la CCLA et de l'OT.

Ludovic AYOT confirme qu'un CoPIL a bien été mis en place mais avec pour la CCLA et l'OT des techniciens. Lors du dernier CoPIL, au moment des discussions sur l'ambition du projet et les questions budgétaires, il indique qu'il a rappelé la nécessité de soumettre le projet aux élus de la CCLA avant de continuer à avancer.

Pascal ZUCCHERO réaffirme ses propos et redit qu'il n'est pas envisageable que la CCLA s'engage sur un projet à hauteur de 240 000 € s'il ne s'inscrit pas dans un projet global avec le soutien du Département et du PNR de Chartreuse. Dans l'instant le projet sera redimensionné à un niveau équivalent à celui mis en œuvre pour créer le sentier du Follaton sur Dullin.

Suite à ce dernier échange, Pascal ZUCCHERO, considère qu'à l'exception du projet de sentier d'Ayn et du parcours de santé, il n'y a pas d'autres projets présentés « qui n'étaient pas dans les tuyaux » et qui seraient à remettre en question.

Sur la base des discussions qui se sont tenues ce jour, il informe le conseil qu'une mise à jour du tableau sera réalisée et que la nouvelle projection sera transmise aux conseillers communautaires.

Concernant le cadrage des préparations budgétaires 2025, il sera proposé pour chaque commission thématique, que l'objectif (hors investissements identifiés) soit le maintien de coûts de fonctionnement (Différence entre recettes et dépenses) identiques à ceux de 2024.

En termes de calendrier, l'organisation des préparations budgétaires et le vote des budgets est prévue comme suit :

- > A l'issue du présent conseil, transmission des comptes administratifs 2024 par commissions thématiques aux VP, Présidents de commissions et techniciens référents,
- > Retour des travaux des commissions / BP 2025 au plus tard pour le lundi 10 mars,
- > Jeudi 20 mars – Conseil /Approbation CA de l'ensemble des budgets,
- > Jeudi 27 mars - Commission finances / Budgets 2025 (A confirmer)
- > Mardi 1er ou mercredi 2 avril, envoi aux conseillers communautaires du BP 2025 (tous les budgets). Rappel : Obligation de transmission au moins 12 jours avant la séance de vote des budgets,
- > Lundi 14 avril – Conseil CCLA / Vote des budgets.

6. Travaux d'assainissement – Novalaise, route de Marcieux et du col de l'Epine – Attribution du marché de travaux

Pascal ZUCCHERO rappelle que dans le cadre de son schéma directeur d'assainissement et conformément aux études de diagnostic des réseaux réalisés au niveau du bourg de Novalaise,

la CCLA a identifié la nécessité de remplacer plusieurs tronçons de conduites d'eaux usées qui, compte-tenu de leur âge et des matériaux initialement mis en œuvre, se sont dégradés et présentent d'importants défauts d'étanchéité.

De son côté, la commune de Novalaise a prévu la réalisation de travaux de voirie concernant notamment la route de Marcieux longeant le stade de football et la route du col de l'Epine (voir plan ci-dessous).

Dans ce contexte, en concertation avec la commune, le syndicat des eaux du Thiers (Réseaux AEP) et le SDES (Enfouissement lignes électriques), la CCLA a prévu de remplacer le réseau EU gravitaire (440 ml) situé sous l'aménagement de voirie et qui fait partie des secteurs à reprendre suivant les conclusions du schéma directeur d'assainissement.



A cet effet, compte-tenu des montants estimatifs, une consultation directe a été réalisée auprès des trois entreprises suivantes :

- > GIROUD GARAMPON
- > MIDALI
- > FONTAINE TP

Compte-tenu des compétences de ces trois entreprises et de la nature de l'opération, il est considéré que le critère technique n'était pas discriminant et que le choix reposerait uniquement sur l'offre de prix.

Les trois entreprises ont préalablement justifié de leur capacité à réaliser ces travaux dans les délais impartis.

Tableau des offres :

Entreprises	Montant offre HT
GIROUD-GARAMPON	114 922,50 €
MIDALI	98 450,00 €
FONTAINE TP	99 043,22 €

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour approuver le marché de travaux d'assainissement situés sur la commune de Novalaise, route de Marcieux et route du Col de l'Épine, à l'entreprise MIDALI pour un montant de 98 450 € HT.

David WROBEL ne participa pas au vote.

Résultats du vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de travaux d'assainissement situés sur la commune de Novalaise, route de Marcieux et route du Col de l'Épine, à l'entreprise MIDALI pour un montant de 98 450 € HT.

7. Réserve Naturelle Régionale – Demande de financement régional 2025

Comme chaque année, Pascal GENTIL rappelle que la CCLA doit transmettre à la Région sa demande de financement pour la gestion de la réserve couvrant les frais de personnel et les dépenses de fonctionnement ou d'investissement programmées dans le cadre du plan de gestion.

2025 est la deuxième année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion.

a. Demande d'aide sur les frais de personnel

Le coût des frais de personnel de la CCLA (salaires chargés + 15% de charges de structure) est évalué à 175 339 €, répartis comme suit :

Poste	Nombre de jours par an dédié à la Réserve	Salaires et charges	Coût salarial + Frais de structure (15%)	Taux de financement par la réserve (Région)	Financement Région
Conservatrice (80%)	184	50 763.48 €	58 378.00 €	0%	0.00 €
Garde* puis Garde-animateur** à compte d'avril 2025	200	41 994.45 €	48 293.61 €	43%	20 524.79 €
Garde saisonnier	72	13 500.00 €	15 525.00 €	100%	15 525.00 €
Médiatrice Patrimoines Prise de poste mars 2025	190	40 184.11 €	46 211.72 €	0%	0.00 €
Directeur	6	2 381.46 €	2 738.68 €	0%	0.00 €
Comptable	12	2 495.99 €	2 870.39 €	0%	0.00 €
Chargée de communication	6	1 149.58 €	1 322.02 €	0%	0.00 €
Total CCLA	670	152 469.07 €	175 339.43 €	21%	36 049.79 €

* 0,5 ETP ** 1 ETP

Les poste de conservatrice, médiatrice et le poste de garde sur 0.5ETP sont financés par le FEDER. Les frais de personnel administratifs sont pris en charge par la CCLA.

La Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette sollicite **une aide de 36 049.79 €, soit 21% des frais de personnel dédiés à la réserve.**

b. Demande d'aide sur les frais de fonctionnement hors frais de personnel et investissement

Les dépenses 2025 sont évaluées à :

Fonctionnement	Investissement	TOTAL
109 265.92 €	235 432.59 €	344 698.51 €

Voir détail ci-dessous. Le coût affiché comprend la participation de l'INRAE sur le suivi du lac, non facturé à la CCLA.

		Dépenses prévisionnelles RNR 2025 hors personnel			Aide Régionale sollicitée / RNR			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Taux
N° Action	Total	109 266 €	235 433 €	344 699 €	42 655 €	46 000 €	88 655 €	26%
CS 1.1	Suivi des paramètres physico-chimiques et biologiques des EAUX DU LAC	75 560 €	0 €	75 560 €	12 650 €	0 €	12 650 €	17%
CS 1.16	Suivi des IMPACTS DE LA MODIFICATION DES NIVEAUX DU LAC	5 351 €	0 €	5 351 €	2 150 €	0 €	2 150 €	40%
CS 6.3	Recueil de DONNEES METEOROLOGIQUES	1 300 €	0 €	1 300 €	1 300 €	0 €	1 300 €	100%
EI 1.10	ANALYSES du type de POLLUTION pour mettre en place la solution adaptée	200 €	0 €	200 €	200 €	0 €	200 €	100%
MS 1.9	Se doter sur site des MOYENS TECHNIQUES nécessaires contre les POLLUTIONS du milieu aquatique	340 €	0 €	340 €	340 €	0 €	340 €	100%
MS 7.1	DIAGNOSTIC d'ancrage territorial (thèse)	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	100%
MS 7.2	Actualisation périodique du site internet	500 €	0 €	500 €	0 €	0 €		0%
MS 8.1	Fonctionnement général RNR	1 090 €	0 €	1 090 €	1 090 €	0 €	1 090 €	100%
SP 7.4	Pose et entretien de la SIGNALÉTIQUE	150 €	0 €	150 €	150 €	0 €	150 €	100%
SP 7.11	Tournées de SURVEILLANCE	4 550 €	0 €	4 550 €	4 550 €	0 €	4 550 €	100%
CI 7.19	Aménagement d'ESPACE DE MEDIATION modulable (Maison du lac)	0 €	235 433 €	235 433 €	0 €	46 000 €	46 000 €	20%
PA 7.6	Animations sur une thématique de la RNR à destination des acteurs locaux	250 €	0 €	250 €	250 €	0 €	250 €	100%
PA 7.15	MARAUDAGE pédagogique, Organisation d'ÉVÉNEMENTIELS et ANIMATIONS grand public	5 500 €	0 €	5 500 €	5 500 €	0 €	5 500 €	100%
PA 7.16	ANIMATIONS scolaires et Péri-scolaires	9 075 €	0 €	9 075 €	9 075 €	0 €	9 075 €	100%
PA 7.18	Réponse aux sollicitations de GROUPES : Séminaires, groupes divers	3 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	100%
CC 7.3	Création et diffusion de DOCUMENTS papiers et de VIDEOS pédagogiques	400 €	0 €	400 €	400 €	0 €	400 €	100%

Pour les dépenses hors personnel RNR, la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette sollicite donc **une aide de 88 655 €**, répartie comme suit :

Fonctionnement	Investissement	TOTAL
42 655.00 €	46 000.00 €	88 655.00 €

Le complément de financement (100%) proviendra de financements issus de l'INRAE, du FEDER, de l'agence de l'eau, l'AREA, du FCTVA pour l'investissement et d'autofinancement de la CCLA

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR du lac d'Aiguebelette (Année 2025), le conseil communautaire est invité à délibérer pour :

- > Dépenses de personnel RNR : Approuver une demande d'aide Régionale de 36 049 ,79 € sur un montant de dépenses prévisionnel de 175 339.43 €
- > Dépenses de fonctionnement hors personnel RNR : Approuver une demande d'aide Régionale de 42 655 € sur un montant de dépenses prévisionnel de 109 266 €.
- > Dépenses d'investissement hors personnel RNR : Approuver une demande d'aide Régionale de 46 000 € sur un montant de dépenses prévisionnel de 235 433 €.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- > Pour les dépenses de personnel RNR, approuve la demande d'aide Régionale de 36 049 ,79 € sur un montant de dépenses prévisionnel de 175 339.43 €
- > Pour les dépenses de fonctionnement hors personnel RNR, approuve la demande d'aide Régionale de 42 655 € sur un montant de dépenses prévisionnel de 109 266 €.
- > Pour les dépenses d'investissement hors personnel RNR, approuve la demande d'aide Régionale de 46 000 € sur un montant de dépenses prévisionnel de 235 433 €.

Brigitte ALLARD poste la question de l'interdiction de l'utilisation de crème solaire sur les plages du lac d'Aiguebelette ?

Pascal ZUCCHERO répond que la question n'est peut-être pas d'interdire les crèmes solaires mais de favoriser voire d'obliger à utiliser des crèmes qui n'auraient pas d'impact environnemental. Cette pratique existe dans le monde sur certains sites très sensibles notamment pour la baignade à proximité de zones de coraux.

Pascal GENTIL s'interroge sur la mise en place d'une telle mesure au regard des missions de contrôle qui seraient nécessaires.

8. RNR – Renforcement garderie - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Compte-tenu des niveaux de fréquentation du lac d'Aiguebelette et du retour d'expérience des premières années de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Lac d'Aiguebelette, Pascal ZUCCHERO rappelle qu'il a été décidé depuis 2021 de recruter un garde saisonnier de la Réserve au regard des éléments suivants :

- L'intervention des gardes de la réserve s'effectue dans un contexte très particulier caractérisé par un nombre d'infractions et de verbalisations important, des interventions parfois « tendues » au cours desquelles leur intégrité physique peut être mise en danger,
- L'importance de bénéficier d'un appui des services de gendarmerie et de créer des complémentarités avec leurs interventions.

Dans ce cadre, il est proposé pour la saison d'été 2025 comme cela a été le cas les années précédentes, de renforcer le service de garderie en créant un poste de garde saisonnier complémentaire et en recrutant une personne d'expérience ayant déjà dû intervenir dans des contextes semblables.

Le garde saisonnier sera recruté par la CCLA en tant qu'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour la période allant du 5 mai au 5 septembre 2025, sur un grade d'adjoint technique, avec une rémunération calculée par référence aux indices du grade de recrutement.

Son poste sera intégralement financé par la Région dans le cadre de la gestion de la réserve. Il est proposé que sa rémunération se compose du traitement de base, calculé par référence à l'indice brut 401 (Indice majoré 376) du grade d'adjoint technique, et du régime indemnitaire (RIFSEEP/IFSE).

Le conseil est invité à délibérer pour approuver le recrutement d'un agent à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité suivant les conditions exposées précédemment.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

9. Renfort Service technique - Recrutement de 2 agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Compte-tenu de l'accroissement d'activité des services techniques durant la période printemps/été, et compte tenu d'un arrêt maladie qui va impacter le fonctionnement du service technique sur la saison estivale 2025, Pascal ZUCCHERO propose de recruter 2 agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité :

- L'un dans le grade d'adjoint technique principal 2ème classe, du 1er mai au 31 octobre 2025 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques à temps complet.
Comme les années précédentes, il est proposé que sa rémunération se compose du traitement de base, calculé par référence à l'indice brut 404 (Indice majoré 376) du grade de recrutement, et du régime indemnitaire (RIFSEEP).
- L'autre dans le grade d'adjoint technique, du 15 mai au 30 septembre inclus pour assurer des fonctions d'agent des services techniques à temps complet.
Il est proposé que sa rémunération se compose du traitement de base, calculé par référence à l'indice brut 378 (Indice majoré 371) du grade de recrutement, et du régime indemnitaire (RIFSEEP).

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour approuver le recrutement de 2 agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suivant les conditions exposées ci-avant.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement de 2 agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

10. Convention de Mission d'Expertise et de Suivi des Epanrages (MESE) des boues d'épuration

Ludovic AYOT rappelle qu'à la demande de l'Etat, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc assure, depuis l'année 2000, la Mission d'Expertise et de Suivi des Epanrages agricoles des boues d'épuration à l'échelle des départements 73 et 74.

Cette mission est un service qui est assuré pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, la chambre d'agriculture n'apportant aucun autofinancement à cette activité.

Elle intègre notamment les prestations suivantes :

- > Avis sur l'étude préalable d'épandage des boues d'épuration et sur ses mises à jour,
- > Avis sur le dispositif de surveillance des épandages (analyse du programme prévisionnel d'épandages, analyse des bilans agronomiques...),
- > Visite d'épandage,
- > Animation globale de la filière.

La MESE n'a pas de pouvoir de police. Elle travaille en lien avec les exploitants de STEP, les collectivités et remet un avis consultatif à la DDT qui évalue la conformité ou non des campagnes d'épandage.

Cette mission vise aussi à garantir le respect de la réglementation et participe donc à pérenniser cette filière qui constitue un enjeu fort pour les collectivités notamment.

La dernière convention étant arrivée à terme fin 2024, la Chambre d'agriculture a transmis un nouveau projet de convention pour la période 2025 – 2030.

Le montant de la participation annuelle est fonction de la capacité de la station d'épuration ou des stations d'épuration disposant d'une filière d'élimination des boues par épandage agricole :

- > 400 € net de taxes si capacité > 2 000 EH
- > 950 € net de taxes si capacité entre 2000 et 10 000 EH
- > 1850 € net de taxes si capacité supérieure à 10 000 EH

Pour la CCLA, la participation pourrait passer à 1 850 € compte-tenu de la mise en service de l'unité de traitement d'Attignat-Oncin (300 EH) qui complète la STEP intercommunale (9 900 EH)

Après présentation du projet, le conseil est invité à délibérer pour approuver la convention et autoriser le Président à la signer.

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de convention à établir avec la MESE et autorise le Président à la signer.

11. Ouvertures de crédits

Afin de pouvoir régler sur la section d'investissement des factures arrivées en début d'année, Stéphanie WALDVOGEL rappelle que le Président peut mandater avant le vote du budget et avec l'autorisation de l'organe délibérant, des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions budgétaires de l'exercice précédent avec l'engagement d'inscrire ces dépenses au budget primitif (art L1612-1 du CGCT).

Le conseil communautaire est invité à voter les ouvertures de crédit suivantes :

BUDGET GENERAL

Opération	N° de compte	Montant TTC	Objet
108- Halle sportive	2313 - Constructions (Fct 325)	40 000.00 €	Maîtrise d'œuvre/Hamme sportive
59 - Matériels	21838 - Autre matériel informatique (Fct 428)	2 491.00 €	Achat matériel conseiller numérique
TOTAL		42 491.00 €	

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits proposée / Budget général.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

N° de compte	Montant HT	Objet
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 332.00€	Indemnisation pertes de récolte / Travaux Attignat-Oncin
TOTAL	3 332.00€	

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits proposée / Budget annexe assainissement.

BUDGET ANNEXE DECHETS

N° de compte	Montant HT	Objet
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 713.00€	Agrandissement point apport déchets « Le Cotillon » Attignat-Oncin
TOTAL	4 713.00€	

Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits proposée / Budget annexe des déchets.

12. Vente tracteur CCLA

Pascal ZUCCHERO, suite à la mise en vente du tracteur RENAULT 551 S de 1986 au prix minimum m de 2 500 €, informe le conseil qu'une seule offre a été remise à la CCLA dans les délais impartis.

- > Offre de M. Dominique BERGER SABBATEL, demeurant à Nances => 2 700 €.

Le conseil est invité à délibérer pour approuver la vente du tracteur RENAULT 551 S de 1986 à M. Dominique BERGER SABBATEL pour un montant de 2700€.

Résultats du vote :

- Pour : X26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la vente du tracteur RENAULT 551 S de 1986 à M. Dominique BERGER SABBATEL pour un montant de 2700€.

Points d'information

- > **Organisation prochaine séance du conseil programmée le 20 mars**

Pascal ZUCCHERO propose que le prochain conseil communautaire de mars soit organisé de la manière suivante :

- **1^{er} temps à 17h30 – Séance publique** – Intégrant l'approbation de tous les comptes administratifs et quelques points pour lesquels une délibération est nécessaire.
- **2^{ème} temps – 19h30 – L'horaire sera précisé) – Séance non publique** / Présentation et échange autour du rendu de l'audit SMAPS en présence des Présidents de la CCVG et d la CCY.
Ce format de réunion est proposé dans chacune des 3 communautés de communes (CCLA, CCVG, CCY).

- > **Maison de santé St-Alban-de-Montbel – Etat des réflexions**

Pascal ZUCCHERO informe le conseil des points suivants :

Une rencontre a été organisée avec les médecins la semaine dernière afin de bien caler le programme.

Une nouvelle réunion de travail avec la SAS et Florent GRAMMAIRE est programmée le 26 février prochain pour arrêter le programme et affiner le montant prévisionnel des loyers en fonction des surfaces utilisées et affectées à chaque entité.

Avant tout engagement du projet, la SAS devra établir et signer avec chaque médecin et autres partenaires du projet, une promesse de bail.

Le projet a pris une dimension un petit peu plus importante puisque qu'il regrouperait au final 5 médecins => 3 généralistes qui vont augmenter leur temps de travail, 1 généraliste spécialisée en gynécologie et 1 spécialiste, dermatologue + cabinet pour 2 infirmières.

Le portage par la SAS se ferait dans le cadre d'un bail à construction sur 20 ou 25 ans, c'est-à-dire qu'au terme du bail le foncier et le bâtiment redeviennent propriété de la CCLA.

Si le dossier continue à avancer :

- le conseil communautaire aura à délibérer pour :
 - > Intégrer le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur St-Alban-de-Montbel dans la définition de l'intérêt communautaire,
 - > Approuver le transfert du foncier à la CCLA par la commune de St-Alban-de-Montbel
- La commune de Saint-Albain devra transférer à la communauté commune le foncier correspondant.

En termes de financement, le projet pourrait être financé de la manière suivante :

- > 100 000 € de la Région AuRA
- > 100 000 € ou 50 000 € au titre du contrat départemental suivant que le projet serait labellisé ou pas par l'ARS. Il est fait remarquer que le projet porté par la commune de La Bridoire a bénéficié d'une aide de 100 000 € du Département alors qu'il n'est pas labellisé ARS.

Claudine TAVEL demande s'il est possible de prévoir au moins deux cabinets supplémentaires considérant qu'un tel projet va nécessairement attirer d'autres professionnels de santé.

Pascal ZUCCHERO répond que cela n'est « malheureusement » pas possible compte-tenu des contraintes foncières.

> **Voie des 5 lacs – Liaison Gué des Planches – Gare de Lépin / Réflexion sur projet d'aménagement global**

Pascal ZUCCHERO explique que dans le cadre de la création de la Voie des 5 lacs et la création d'une liaison entre le Gué des Planches et la gare TER de Lépin-le-Lac, une réflexion plus générale a été initiée pour restructurer ce secteur qui constitue aussi un pôle d'échange multimodal (gare TER, covoiturage, raccordement avec voie verte).

Une étude de faisabilité a été menée pour proposer une première esquisse d'aménagement qui en plus de la création de la voie verte pour rejoindre la gare, intégrerait :

- > Une déviation de la route départementale (sens Aiguebelette – Lépin) qui passerait devant la gare,
- > L'aménagement d'une nouvelle zone de stationnement à l'entrée de l'agglomération de Lépin-le-Lac à proximité du city stade et du multi-accueil,
- > Un réaménagement de la zone de stationnement de la gare,
- > Un réaménagement de la voirie passant devant les commerces.

Le projet permettrait de créer une cinquantaine de places de stationnement complémentaires à l'existant.

Dès lors qu'il serait décidé que les zones de stationnement dédiées au covoiturage et à l'accès TER relève de l'intérêt communautaire, la CCLA pourrait porter les travaux d'aménagement dans le cadre d'une opération qui pourrait être financée par le Département et l'Etat. A ce stade et comme prévu dans la projection budgétaire, le coût est estimé à 400 000 € HT avec un financement à hauteur de 50%.

De son côté la commune pourrait prendre en charge les aménagements autour de la mairie et notamment les aménagements paysagers.

Ce projet pourrait être réalisée en phases fonctionnelles.

Thomas ILBERT fait remarquer qu'une petite partie du projet intègre notamment en partie Est, la création d'un plateau sur la RD qui nécessite un échange avec la commune et une phase de concertation avec les riverains concernés.

Pascal ZUCCHERO prend note de cette observation et indique que les services du Département ont été associés à la phase de réflexion. Il rappelle que le schéma de principe a été travaillé avec la commune de Lépin-le-Lac qui est directement concernée mais que la commune d'Attignat-Oncin sera évidemment associée lors des phases ultérieures.

Il précise que le projet n'empêcherait pas de réaliser l'extension du multi-accueil de Lépin-le-Lac.

Claudine TAVEL considère qu'il s'agit d'un « très beau projet » qui répond à un intérêt général et qui est indispensable pour valoriser et faciliter l'accès à la gare de Lépin-le-Lac.



> **Action de collecte et sensibilisation sur les mégots de cigarettes**

Serge GROLLIER souhaite informer les maires des communes de la CCLA qu'il existe un éco-organisme dénommé ALCOME qui fait la promotion du ramassage et de la collecte des mégots. Financé par les taxes sur le tabac, il peut soutenir les actions des communes en fonction du nombre d'habitants à hauteur de 1,08 € ou 1,58 € / Habitant si la commune est classée « Touristique ».

Il a proposé à son conseil municipal que la commune de Lépin-le-Lac adhère à cet éco-organisme. Il précise qu'il en a aussi parlé à Claudine TAVEL, maire de Novalaise.

Le dispositif permet de financer la mise en place de moyens de communication et de collecte des mégots (cendriers de rue, cendriers de poche etc...) et rentre aussi dans les objectifs de la démarche éco-touristique du territoire.

Il précise que les communautés de communes ne peuvent pas encore bénéficier de ce dispositif. L'éco-organisme communique aussi sur les communes adhérentes et il indique qu'en Savoie seules deux communes sont adhérentes, Pont-de-Beauvoisin et Tresserve.

Sandra FRANCONY dit que ce dispositif peut vraiment intéresser les communes d'Ayn et Dullin pour lesquelles le conseil enfant fait du ramassage de déchets et notamment de mégots.

Les documents d'information seront transmis aux conseillers communautaires par les services de la CCLA.

> **Incendie centrale hydroélectrique de la Bridoire**

Ludovic AYOT informe le conseil que la centrale hydraulique de La Bridoire a subi un incendie qui a détruit la salle des commandes sans affecter la partie turbines.

La centrale est donc arrêtée pour un temps indéterminé.

C'est événement est évidemment préjudiciable pour la production hydro-électrique et elle pose aussi un problème sur la capacité à réguler les niveaux du lac notamment en cas de crue.

La CCLA reprendra contact avec les services d'EDF pour refaire un point détaillé sur cette situation

Questions diverses

> **Nettoyage salle polyvalente Novalaise**

Claudine TAVEL informe le conseil que la prestation de nettoyage de la salle polyvalente a été confiée à une société privée qui dispose d'une autolaveuse. Aussi, la commune est prête à céder sa propre autolaveuse qui ne sera plus utilisée à une commune qui en ferait la demande.

Pascal ZUCCHERO en tant que maire de Marcieux, se dit intéressé.

> **Missions du conseiller numérique**

Monika WDOWIAK dit avoir vu l'organisation d'ateliers Pixel Art à destination des jeunes qui se tiendraient au niveau du CS AEL. Elle pensait que les missions du conseiller numérique portaient uniquement sur l'accompagnement des personnes âgées.

Sandra FRANCONY répond que les missions du conseillers numériques touchent toutes les tranches d'âge.

Il interviendra notamment au sein du centre aéré pendant les vacances scolaires.

Pascal ZUCCHERO rappelle que la fracture numérique concerne tous les publics.

Le Président met fin à la séance à 21h35